



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 46

Mercredi 13 décembre 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

communale de Belprahon. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 décembre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser.

Fermeture de fin d'année

En raison des Fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du vendredi 22 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024.

Pour les dossiers en dépôt public ou en cas d'urgence uniquement, vous pouvez prendre contact avec M^{me} Evelyne Rais au 079 299 45 22.

Le Conseil communal ainsi que le personnel administratif vous souhaitent d'ores et déjà de belles Fêtes de fin d'année.

Belprahon, le 13 décembre 2023

Le Conseil communal

Carte journalière dégriffée Commune

Dès à présent, vous pouvez vous procurer la nouvelle carte journalière dégriffée Commune des CFF au guichet de l'administration communale, pour un voyage à partir du 1^{er} janvier 2024.

La carte journalière dégriffée Commune est une offre contingentée disponible auprès des communes et des villes suisses. Son principe est le suivant: plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit.

Prix

La carte journalière dégriffée Commune existe en deux niveaux de prix. Le niveau de prix le plus avantageux est disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage. Elle est uniquement disponible dès 6 mois avant la date du départ.

Niveau de prix 1 disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage: CHF 39.- avec demi-tarif/CHF 52.- sans demi-tarif

Niveau de prix 2 disponible jusqu'à la veille du voyage: CHF 59.- avec demi-tarif/CHF 88.- sans demi-tarif.

Des tarifs dégriffés sont également disponibles pour la 1^{ère} classe.

Pour savoir où, quand et à quels prix la carte journalière dégriffée Commune est disponible, veuillez consulter la page www.cartejournaliere-commune.ch.

Vous trouverez également toutes les informations concernant cette offre sur le site www.belprahon.ch/actualites

Belprahon, le 13 décembre 2023

Le Conseil communal



Champoz

Avis de construction

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, par M. Dimitri Zavagnin, Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg.

Auteur du projet: Cablex AG, Freilagerstrasse 40, 8047 Zürich.

Emplacement: parcelle N° 302, au lieu-dit: «Réservoir», commune de Champoz.

Projet: modification d'une installation de communication mobile existante pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec changement des antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 5 janvier 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Champoz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 décembre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Fermeture de fin d'année

Pendant les Fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du 22 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclus.

Le Conseil communal ainsi que le personnel vous souhaitent d'ores et déjà à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes.

Champoz, le 5 décembre 2023

Le Conseil communal



Corcelles

Vacances de Noël 2023

Fermeture de l'administration communale

Le bureau communal sera fermé du lundi 25 décembre 2023 au 14 janvier 2024 inclus.

La réouverture du bureau communal se fera le mardi 16 janvier 2024 de 10h à 11h.

Les autorités communales souhaitent de belles fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Corcelles, le 13 décembre 2023

Le Conseil communal



Court

Mise au concours

En vue du départ du titulaire au 31 décembre 2023, la Municipalité de Court met au concours le poste de **Chef-fe de l'office de recensement de la commune** (anciennement Préposé-e à la culture des champs) avec entrée en fonction au 15 janvier 2024 ou date à convenir.



Arrondissement

Fermeture Préfecture

Fermeture du guichet de la Préfecture du Jura bernois

Le guichet de la Préfecture du Jura bernois sera fermé du mercredi 27 au vendredi 29 décembre 2023. Durant cette période, une permanence téléphonique est assurée pendant les heures de bureau, à savoir de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

La préfète et les collaborateurs de la Préfecture du Jura bernois souhaitent à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.

Courtelary, le 13 décembre 2023

Préfecture du Jura bernois.



Belprahon

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Belprahon, Les Grand Clos 5, 2744 Belprahon.

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N°s 4, 11, 15, 16, 17, 19, 20, 24, 25, 28, 29, 30, 31, 36, 38, 40, 41, 76, 80, 197, 200, 206, 215, 236, 484, 577, 609, 616 et 632, aux lieux-dits: «Champ de l'Evalin, Pré des Joncs, Les Grand Clos et Vers la Fontaine», commune de Belprahon.

Projet: réfection des canalisations et des conduites d'eau potable, pose d'un nouveau revêtement bitumineux, aménagement d'un accès provisoire et modelage de terrain.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: routes communales, zone C et agricole.

Zones de protection: pâturage boisé et protection du paysage (art. 35 RCC).

Objet protégé: IVS no BE 2019.1

Recensement arch.: ensemble bâti A.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFO et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 janvier 2024 inclusivement auprès de l'administration

Vos tâches

Les chef-fe-s des offices de recensement des communes soutiennent l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OAN) dans la mise en œuvre de la politique agricole.

Cette activité comprend la gestion des paiements directs, ainsi que d'autres tâches d'exécution assistées par le système d'information agricole GELAN, en particulier dans les domaines de la protection de la nature et du droit des épizooties.

Votre profil

- Connaissances du monde agricole
- Maîtrise de l'informatique

La personne qui sera nommée par le Conseil municipal au poste de chef-fe de l'office de recensement de la commune devra prendre part au cours d'information annuel qui se tiendra le mercredi 17 janvier 2024 à Loveresse.

Pour toute question complémentaire, veuillez vous adresser à Monsieur Bastien Eschmann, Secrétaire municipal, au 032 497 71 10, ou à Monsieur Bernard Leuenberger, Conseiller municipal, au 079 215 43 65.

Les candidatures sont à adresser par courrier postal (Municipalité de Court, rue de la Valle 19, 2738 Court) ou par voie électronique (contact@court.ch).

Délai de postulation: vendredi 5 janvier 2024

Court, le 13 décembre 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal

Fermeture de fin d'année

Le guichet de l'administration municipale fermera ses portes le vendredi 22 décembre 2023 à 12 heures et les rouvrira le lundi 8 janvier 2024 à 10h30.

En cas d'urgence, une permanence téléphonique sera assurée du mercredi au vendredi, le matin entre 10h30 et 11h30, au 032 497 71 12.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de contacter l'administration municipale au numéro précité en vue de fixer un rendez-vous.

Les autorités et le personnel profitent de l'occasion qui leur est offerte pour souhaiter de belles fêtes de fin d'année à l'ensemble de la population.

Court, le 13 décembre 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'article 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg):

Requérante: Commune mixte de Crémises, Rue du Collège 6, 2746 Crémises.

Auteurs du projet: Sigeom SA, Rue des Oeuches 45, 2740 Moutier et ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N°s 4, 5, 38, 145, 146, 837 et 838, au lieu-dit: «Chemin du Chargeou», commune de Crémises.

Projet: abaissement du chemin sous le pont BLS, reprise des fondations du pont et réaménagement du chemin et déplacement du ruisseau canalisé.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: routes communales, domaine ferroviaire et agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 janvier 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémises. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le projet est supposé être soutenu avec un montant de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG. Aux termes de l'article 97, alinéa 4 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg), les organisations ayant qualité pour recourir en vertu de la législation sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement et sur les chemins de randonnée pédestre, ont aussi qualité pour former opposition. Celui qui n'a pas formé opposition contre la contribution durant le délai du dépôt public approuve un éventuel montant de la Confédération.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 décembre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Walter Habegger, Les Vaivres 121, 2746 Crémises

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Emplacement: Parcelle N° 859 DS, au lieu-dit «Les Vaivres 121d», commune de Crémises

Projet: Agrandissement de l'aire d'attente du bétail avec prolongement d'une partie de la toiture au Nord du bâtiment 121d. Aménagement d'un chemin en chaille au Nord-Est du bâtiment 121d.

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: Agricole

Dérogation: Art. 24 LAT

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 janvier 2024 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémises, le 13 décembre 2023

Secrétariat communal



Eschert

Fêtes de fin d'année

Fermeture du bureau communal

Le bureau communal est fermé du vendredi 22.12.2023 au vendredi 5.1.2024.

Reprise le 8.1.2024.

Le Conseil communal ainsi que l'Administration communale vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année!

Eschert, le 13.12.2023

Le Secrétariat communal



Loveresse

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Loveresse, Chemin de l'Ecole 3, 2732 Loveresse.

Auteur du projet: Atelier Muller Architecte Sàrl, Les Forges 5, 2732 Loveresse.

Emplacement: parcelle N° 610, au lieu-dit: «Ch. de l'Ecole 3», commune de Loveresse.

Projet: aménagement des combles en une salle de classe/salle polyvalente avec aménagement de lucarnes, rénovations et transformations intérieures, construction d'une annexe au Nord servant à accueillir le secrétariat communal, un sas d'entrée et une partie ouverte couverte et pose d'une PAC extérieure du côté Est du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZPB 1 «Ecole et Mairie».

Zone de protection: périmètre de protection des sites.

Recensement arch.: bâtiment digne de protection protégé par ACE no 2062 du 9.9.1998, objet C, ensemble bâti A.

Dérogations: art. 80 LR, 85 OC et 213 ch. 8 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 janvier 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 décembre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Fermeture de l'administration

Pendant les Fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du **jeudi 21 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024**.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année.

Loveresse, le 13 décembre 2023

Administration communale



Moutier

Avis de construction

Requérant: Weiss Pauline et Arnaud, Chantemerle 11a, 2740 MOUTIER

Auteur du projet: KD Architecture, 2720 Tramelan

Emplacement: Parcelle N° 1856, Chemin des Mésanges 11 et 11a

Projet: Construction d'une villa individuelle avec couvert à voitures, pergola, pompe à chaleur extérieure et panneaux photovoltaïques

Zone: H2

Dérogation: Art. 58 RC

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 5 janvier 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 6 décembre 2023

Services Techniques-Urbanisme

Fermeture des bureaux de l'administration communale

Les bureaux de l'administration communale de Moutier seront fermés

du vendredi 22 décembre 2023 à 16 h au jeudi 4 janvier 2024 à 14 h (Service social régional de la Prévôté) et 15 h (Hôtel de Ville 1 et Police administrative).

En cas d'urgence, nous vous rappelons le numéro du service de piquet des Services industriels (eaux et électricité): 032 494 12 12.

D'autres numéros d'urgence:

Police: 117
Pompiers: 118
Ambulance: 144

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Moutier, le 28 novembre 2023

Conseil municipal

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours le poste de

**monteur/euse de réseau à 100 %
au service des Eaux**

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à chancellerie@moutier.ch: jeudi 28 décembre 2023.

Moutier, le 6 décembre 2023

Conseil municipal



Perrefitte

Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'article 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg):

Requérants: Madame Marguerite et Monsieur Fritz Freiburghaus, Tramont 53, 2742 Perrefitte.

Auteur du projet: Krieger AG, par M. Adrian Frick, Industriestrasse 202, 3178 Bösingen.

Emplacement: parcelle N° 220, au lieu-dit: «Tramont 53», commune de Perrefitte.

Projet: démolition d'un rural existant et reconstruction d'un nouveau bâtiment comprenant au rez-de-chaussée des installations de détention, d'affouragement et de traite des bovins laitiers et à l'étage supérieur une zone de stockage de fourrage et de paille avec pose de panneaux photovoltaïques en toiture, construction d'un bâtiment séparé pour la détention de veaux, construction d'une nouvelle fosse à lisier et d'une fumière ainsi que création d'un parcours extérieur, parcelle N° 220, au lieu-dit: «Tramont 53», commune de Perrefitte.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFO et 18 DRN.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 janvier 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Perrefitte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Le projet est supposé être soutenu avec un montant de l'Office fédéral de l'agriculture OFAG. Aux

termes de l'article 97, alinéa 4 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg), les organisations ayant qualité pour recourir en vertu de la législation sur la protection de la nature et du paysage, sur la protection de l'environnement et sur les chemins de randonnée pédestre, ont aussi qualité pour former opposition. Celui qui n'a pas formé opposition contre la contribution durant le délai du dépôt public approuve un éventuel montant de la Confédération.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 décembre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Fêtes de fin d'année

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé du 27 décembre 2023 au 5 janvier 2024. En cas de nécessité, il y a lieu de s'adresser au bureau municipal avant la fermeture et aux heures habituelles. Les dossiers déposés publiquement dans l'intervalle pourront être consultés à partir du 8 janvier 2024.

Le Conseil municipal et le personnel de la commune vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous et de vos proches et rendez-vous en 2024 !

Perrefitte, le 13 décembre 2023

Le Conseil municipal

Assemblée municipale du 7 décembre 2023

Dépôt public du procès-verbal

En raison des fêtes de fin d'année, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 7 décembre 2023 sera déposé publiquement début 2024.

Perrefitte, le 13 décembre 2023

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérante: ValForêt SA, Rte de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement: parcelle N° 133, au lieu-dit: «Derrière Stètre», Châtelat, commune de Petit-Val.

Projet: création d'une mare (le but est de restructurer cette zone à intérêt sylvicole faible en apportant une fonction de biodiversité qui permettra l'établissement d'espèces inféodées aux milieux aquatiques stagnants).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 janvier 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 décembre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser.

Paroisse Réformée de Sornetan

Dépôt public

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 6 décembre 2023 est déposé publiquement durant 20 jours chez la secrétaire à Souboz, du 9 au 28 janvier 2024. Il y a lieu de prendre rendez-vous avec notre secrétaire Sophie Juillerat (078 876 08 71), pour prendre connaissance du dit procès-verbal.

Souboz, le 7 décembre 2023

Le conseil de paroisse

Syndicat pour l'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)

Le Conseil communal est à la recherche d'une personne pour siéger au comité du SEPV pour représenter la Commune de Petit-Val suite à la nomination de Alain Schär à la présidence du SEPV au 1^{er} janvier 2024.

Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer auprès de l'administration communale par téléphone ou par courriel à admin@petit-val.ch jusqu'au 10 janvier 2024.

Le Conseil communal remercie chaleureusement le président démissionnaire, Heinz Gyger, pour son engagement depuis la création du Syndicat et pour ses 17 années de présidence. Il souhaite également plein succès à son successeur.

Souboz, le 13 décembre 2023

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

Durant les fêtes de fin d'année, l'administration sera fermée du 20 décembre 2023 au 5 janvier 2024. Réouverture selon les horaires habituels le lundi 8 janvier 2024.

Souboz, le 13 décembre 2023

Conseil communal



Reconvilier

Rapport d'analyse de l'eau potable

Le 27 novembre 2023, des échantillons d'eau potable ont été prélevés par le fontainier dans le cadre de l'autocontrôle. Il ressort du résultat du service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade du Laboratoire cantonal de Berne que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions.

Reconvilier, le 7 décembre 2023

Au nom des services industriels



Roches

Fermeture de l'administration communale

En raison des fêtes de fin d'année, les bureaux de l'administration communale seront fermés du **22 décembre 2023 au 5 janvier 2024 inclus**. Réouverture dès le mercredi 10 janvier 2024.

Le Conseil communal ainsi que le personnel de l'administration souhaitent à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes, la santé et la joie pour 2024.

Roches, le 29 novembre 2023

Conseil communal



Saicourt

Avis de construction

Requérantes : Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens et Swisscom (Suisse), Route des Arsenaux 41, 1701 Fribourg, représentées par Swiss Infra Services SA, Thurgauerstrasse 136, 8152 Opfikon.

Auteur du projet : Complan AG, Wasserwerksgasse 39, 3011 Berne.

Emplacement : parcelle N° 740, au lieu-dit : « Le Domaine 3 », Bellelay, commune de Saicourt.

Projet : transformation d'une installation de communication mobile existante pour le compte de Salt Mobile SA et Swisscom (Suisse) SA avec pose de nouvelles antennes.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Objet protégé : allée d'arbres et haies et bosquets (protection communale).

Recensement arch. : ensemble bâti A.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 janvier 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Champoz. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 décembre 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Paroisse de Haute-Birse, Rue du Petit-Bâle 25, 2710 Tavannes

Rue : Rte de la Chapelle 9, 2712 Le Fuet

Parcelle N° : 800

Projet de construction : Pose d'une vitrine d'information non-éclairée

Zone : Zone affectée à des besoins publics 5

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 janvier 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 13 décembre 2023

Secrétariat municipal

Informations communales

Fête de Noël

La Société de promotion de la commune de Saicourt vous invite à sa fête de Noël

**à la cabane des bûcherons de Bellelay
le 15 décembre 2023 dès 18h 30**

Vin chaud et saucisses offerts.

Vos pâtisseries sont les bienvenues.

Le Fuet, le 11 décembre 2023

Conseil municipal



Saules

Avis de construction

Requérants : Wäcker Christophe et Laurence, Milieu du Village 6, 2732 Saules

Rue : Milieu du Village 6, 2732 Saules

Parcelle N° : 8

Projet de construction : Installation d'une barrière et aménagement de 2 terrasses. Demande de permis après coup

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Centre ancien

Objet protégé : Bâtiment digne de conservation, Objet C

Recensement architectural : Ensemble bâti A

Dérogation : Art. 80 LR

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 janvier 2024 inclusivement**, auprès du secrétariat communal, Milieu du Village 13, 2732 Saules, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Pour rappel, l'administration communale sera fermée du 25 décembre 2023 au 5 janvier 2024. Veuillez contacter M. Furer, maire, au 032 481 34 61 pour consulter les dossiers en dépôt public durant cette période.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 6 décembre 2023

Conseil communal

Fête de Noël des écoles

La traditionnelle fête de Noël des écoles aura lieu à la salle communale le **vendredi 15 décembre 2023 dès 19h**.

Vos pâtisseries sont les bienvenues.

Saules, le 6 décembre 2023

Conseil communal

Fermeture de l'administration durant les Fêtes de fin d'année

Le secrétariat sera **fermé du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024**.

Consultation des dossiers en dépôt public : veuillez fixer un rendez-vous avec le maire, M. Willy Furer au 032 481 34 61

Saules, décembre 2023

Secrétariat communal

Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués le 27 novembre 2023 montrent que l'eau potable est conforme aux exigences légales.

Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règle.

Degré de dureté : 26,8°f

Saules, le 13 décembre 2023

Conseil communal



Seehof

Avis de construction

Requérant : M. Philipp Stoller, Chemin du Nardevin 257, 2746 Crémises.

Emplacement : parcelle N° 84, au lieu-dit : « Wirtlisberg 18 », commune d'Elay.

Projet : mise en place d'une nouvelle fosse septique.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 janvier 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Elay/Seehof. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 décembre 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Tavannes

Avis de construction

Requérante : ValForêt SA, Rte de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement : parcelle N° 1054, au lieu-dit : « Ronde Sagne », commune de Tavannes.

Projet : création de deux mares (le but est de restructurer cette zone à intérêt sylvicole ou agricole faible en apportant une fonction de biodiversité qui permettra l'établissement d'espèces inféodées aux milieux aquatiques stagnants).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFO.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 janvier 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 13 décembre 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser.

Fenêtres de l'Avent 2023

Du 1^{er} au 23 décembre, vous êtes cordialement invités à découvrir les fenêtres de l'avenant, décorées avec soin par les familles, les commerces et les associations de notre village. Dans l'idée de partager un moment de convivialité, du vin chaud et du thé seront servis entre 18h et 20h. Venez nombreux !

Le programme est le suivant :

1^{er} décembre : Boutique l'Essentiel, Rue H-F Sandoz 30

2 décembre : Famille Micheli, Prés Bernard 26

4 décembre : Paroz Fleurs, Rue de la Gare 2

6 décembre : Fête de la Saint-Nicolas, Place de la Gare

7 décembre : Famille Rollat, Rue du Petit Bâle 9

8 décembre : Famille Gilgen, Orange 18 (Le Châble)

9 décembre : Famille Geiser et le Team de la Firole, Chemin de la Firole 5

10 décembre : Famille Möri, Les Campagnoles 25

11 décembre : Eglise évangélique mennonite, Pierre-Pertuis 30 (Arsenal)

12 décembre : Marcel Haenzi et Heidi Jau, Champs Salier 5

13 décembre : Famille Bühler, Rue du Mont 12a

14 décembre : Festi-shop, Grand-Rue 15

15 décembre : Famille Guerbadot, Champs la Clary 4

16 décembre: Famille Bohnenblust, Chemin de la Rive 1

17 décembre: Famille Bass, Chemin de la Rive 17

18 décembre: Natur'Mel, Pierre Pertuis 10

19 décembre: Chorale Unis'sons, chez fam. Niederrhauser, Rue de la Sagnette 17

20 décembre: Bibliothèque régionale, Grand-Rue 28

21 décembre: Noël des écoles et de l'EJC, Ecoles

22 décembre: Famille Rose Marie Burri, Rue de Tramelan 16

Tavannes, le 20 novembre 2023

La commission Vie locale

Fermeture de l'administration municipale

Durant les fêtes de fin d'année, l'administration municipale sera fermée du mercredi 27 décembre au vendredi 5 janvier incl. Dès le lundi 8 janvier 2024, le bureau municipal sera ouvert selon les horaires habituels. Les autorités et le personnel de la municipalité de Tavannes vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et la plus belle des années 2024.

Tavannes, le 1^{er} décembre 2023

Le Conseil municipal

Mise au concours

Le Conseil municipal met au concours le poste d'Employé(e) au contrôle des habitants. Le taux d'occupation est fixé à 100% avec une entrée en fonction dès que possible.

Le poste sera pourvu en interne.

Tavannes, le 8 décembre 2023

Le Conseil municipal

Soupe aux pois du 1^{er} janvier

La population est cordialement invitée à prendre part à la traditionnelle soupe aux pois du 1^{er} janvier, concoctée et offerte conjointement par la municipalité et la bourgeoisie. Elle sera servie dès 18h, dans la cour arrière de l'Hôtel de Ville.

Tavannes, le 8 décembre 2023

Municipalité de Tavannes



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage et auteur du projet: Blanchard Yannick, Haut des Planches 2b, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 1837, Chemin de la Golatte 101, 2735 Malleray

Description du projet: installation de 2 silos tours, verts, sur dalle en béton, hauteur 10m50, diamètre 3m50

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: zone agricole

Dérogations: 24 LAT

Dépôt public: du 13 décembre 2023 au 12 janvier 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 7 décembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Dicastères attribués pour 2024

Suite à l'élection de Cédric Berberat, le Conseil communal s'est réuni dans sa nouvelle composition afin de procéder à l'attribution des dicastères dès le 1^{er} janvier 2024. Jacques-Henri Jufer reprendra celui des Ecoles, en plus de la Mairie, la sécurité et la protection de la population. Cédric Berberat assumera la responsabilité de l'Aménagement du territoire et de la police des constructions. Les autres attributions de dicastères ne changent pas. Ces décisions sont subordonnées à l'entrée en force de la modification de l'ordonnance d'organisation qui est actuellement en dépôt public.

Au Conseil général, c'est Christelle Faigaux qui remplacera Cédric Berberat pour la Liste libre. Deuxième viennent-ensuite, elle accède au législatif suite à la renonciation de Jean-Paul Mercerat.

Enfin, sur proposition de la Liste libre, le Conseil communal a nommé Patricia Salerno à la Commission des finances en remplacement de Cédric Berberat.

Les Autorités souhaitent plein succès à M^{mes} Faigaux et Salerno ainsi qu'à M. Berberat dans l'exercice de leur nouveau mandat.

Bévillard, le 4 décembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Nouvelles cartes journalières

Comme annoncé en juillet, Valbirse adhérera aux nouvelles cartes journalières dégriffées. Dès le 11 décembre, les personnes intéressées (de Valbirse ou d'ailleurs) pourront acheter une carte journalière au guichet communal. La première date de voyage possible est le 1^{er} janvier 2024.

Ces cartes sont disponibles dans la limite des stocks disponibles; toutes les communes suisses participantes ont accès au même contingent. La carte est disponible avec ou sans abonnement demi-tarif, elle est toujours nominative. Il existe deux niveaux de prix: le plus avantageux est disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage.

Pour savoir quand et à quels prix la carte journalière est disponible, veuillez consulter la page www.cartjournaliere-commune.ch

A noter qu'il n'est pas possible de réserver une carte journalière par téléphone ou mail auprès de la Commune de Valbirse; la vente se fait uniquement au guichet.

Fermeture de l'administration durant les Fêtes

Durant la période des Fêtes, l'administration sera fermée du vendredi 22 décembre midi au vendredi 5 janvier. Toutefois, pour la période du 27 au 29 décembre midi, une permanence téléphonique sera assurée au 032 491 61 73 pour toutes les questions liées au contrôle des habitants. Les guichets retrouveront leurs horaires habituels dès le lundi 8 janvier 2024.

Les Autorités et le personnel communal vous souhaitent un joyeux Noël et une excellente nouvelle année!

Bévillard, le 8 décembre 2023

Commune mixte de Valbirse

Divers

Paroisse réformée de Grandval

La paroisse réformée de Grandval, membre du syndicat des paroisses du PAR8, met au concours le poste de

secrétaire de paroisse (H/F) à 10%

La-e secrétaire de paroisse assume, à l'égard du Conseil de Paroisse, la responsabilité générale du fonctionnement de l'administration en collaboration avec les ministres.

Tâches:

- Assurer la gestion administrative quotidienne de la paroisse.
- Tenir à jour les dossiers paroissiaux et effectuer des tâches de secrétariat général.
- Gestion des séances du Conseil de Paroisse (préparation, procès-verbaux, suivi des décisions...) et des Assemblées de Paroisse.
- Rédaction de courriers, textes, rapports, procès-verbaux et flyers.
- Gestion du site internet.
- Soutenir les autorités paroissiales dans l'exercice de leur fonction.
- Gérer les communications internes et externes.
- Participation ponctuelle à la vie paroissiale.

Exigences:

- CFC d'employé-e de commerce
- Excellente maîtrise de la langue française, grande facilité rédactionnelle
- Maîtrise des outils Office et moyens de communication modernes
- Aptitude à travailler de manière autonome et à prendre des initiatives
- Disponibilité et flexibilité dans les horaires de travail
- Intérêt pour la vie d'église et paroissiale

Nous offrons:

Un travail permettant une grande indépendance dans l'organisation de l'accomplissement des tâches qui sont intéressantes et très diversifiées.

Entrée en fonction: de suite ou à convenir

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la paroisse au 032 499 99 56 ou à grandval@par8.ch

Intéressé-e? votre dossier de candidature avec les documents usuels est à envoyer d'ici le 12 janvier 2024 à: Paroisse réformée de Grandval, « Postulation », rue de l'Eglise 13, 2745 Grandval.

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

informations pratiques



Crémises

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55/079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi soir de 17 h à 19 h

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15h à 17h

Jeudi 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h

Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15h à 16h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières

Nous informons la population du fait que la Municipalité de Moutier n'a plus de cartes journalières à vendre. Des informations suivront concernant 2024.

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 12 14

Electricité.Eau. 032 494 12 14

**Service de piquet
Electricité. Eau 032 494 12 12**

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone : 032 493 22 74
Courriel : perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val : 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture : Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet : www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone : 032 484 94 70
Courriel : admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet : www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone : 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel : rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture : sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone : 032 482 73 73
Courriel : info@reconvilier.ch
Site internet : www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.